

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3546

25 novembre 2014

SOMMAIRE

A2B Création S.à r.l.	170208	Constructio SA	170168
A96 s.à r.l.	170203	CPI I&G Alte Elbgastrasse S.à r.l.	170168
AZ PL	170167	Crescolux S.A.	170167
Bespoke Management CPV Sàrl	170164	DayMen Acquisition S.A.	170185
Bois du Cerf Property S.A.	170163	DCC Euro S.à r.l.	170169
BPSG Luxembourg S.à r.l.	170163	DCC Finance S.à r.l.	170169
Bureau Immobilier Goergen	170166	Dièdre	170168
CA CRÉE Sàrl	170166	Digital River International S.à r.l.	170169
CAI Investments (No. 1) S.à r.l.	170166	Ekson	170164
Cantaloupe Holdings S.à r.l.	170164	Espaces Sàrl	170165
Casino Développement Europe Sàrl	170198	EU Research Fund General Partner S.à r.l.	170168
Casino Développement Europe Sàrl	170166	Eurofins Hydrologie France LUX Holding	170165
Caves Schram & Fils Sàrl	170164	Farandale Holdings S.A.	170169
C.C.M. (Luxembourg) S.A.	170162	Finanmag S.A. - SPF	170169
Celtos S.A.	170167	FuLin S.A.	170165
Centre Circle S.A.	170163	Gamma Luxembourg 2B S.à r.l.	170170
Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l.	170162	Henderson Global Investors Geneva (Lu- xembourg) Finance S.A.	170179
Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l.	170163	HLI European Holdings ETVE S.à r.l. ...	170183
Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l.	170162	Maxion Wheels Europe S.à r.l.	170183
Chrono Star International Participations Groupe Franck Muller S.A.	170163	MB Capital S.A.	170165
CLD H S.à r.l.	170167	OCM Luxembourg Mezz II S.à r.l.	170165
CLD Santé & Développement S.à r.l. ...	170167	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero I Al- pha S.à r.l.	170162
Coiffure et Beauté Sàrl	170168	Sorbitio Invest S.à r.l.	170162
Comptoir Foncier de Gravenmacher S.A.	170205	Three Hills I s.à r.l.	170206
Contrack Technologies S.à r.l.	170164	VTB Capital S.A.	170166

Sorbitio Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 179.521.

Les comptes annuels de la société Sorbitio Invest S.à r.l. au 30/04/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167396/10.

(140190321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero I Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014167387/10.

(140190690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 357.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.869.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014167681/10.

(140191332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 357.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.869.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014167680/10.

(140191331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

C.C.M. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 46.996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 18 juin 2014

- La démission de Madame Louise SCHUTTEVAER en tant qu'administrateur est acceptée
- Est nommé en son remplacement en tant qu'administrateur, Madame Caterina SCOTTI, née le 6 décembre 1969 à Rome (Italie) avec adresse professionnelle au 2bis rue Astrid, L-1143 Luxembourg. Le mandat de Madame Caterina SCOTTI viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017

Pour extrait sincère et conforme

C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014167674/14.

(140191950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Bois du Cerf Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.093.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOIS DU CERF PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2014167664/10.

(140191320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

BPSG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.724.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167666/10.

(140191427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Centre Circle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 96.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014167678/10.

(140192029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 357.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.869.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014167679/10.

(140191330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Chrono Star International Participations Groupe Franck Muller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.229.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014167696/14.

(140191883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Cantaloupe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 191.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167689/10.

(140191211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Contrack Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.343.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014167686/10.

(140191914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Bespoke Management CPV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 1B, rue du Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 95.107.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014167656/10.

(140191733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Caves Schram & Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 34, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 34.074.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michelau, le 29/10/2013.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2014167692/10.

(140191382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Ekson, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 172.023.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 13 mars 2014

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Annuelle, il a été décidé:

Révocation de Madame Sandrine Stourm, comme commissaire aux comptes avec effet du 20.12.2012.

Nomination de Monsieur Alexander Tkachenko, né le 05.02.1974 à Moscou, Russie, adresse professionnelle 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, comme commissaire aux comptes avec effet du 21.12.2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2018.

Luxembourg, le 29.10.2014.

Référence de publication: 2014167737/14.

(140191562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Eurofins Hydrologie France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 175.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 165.611.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 25 avril 2014

En date du 25 avril 2014, l'associé unique a décidé:

- De nommer, avec effet immédiat, en qualité de gérant Monsieur David Besnault demeurant professionnellement à 455 Chaussée de Malines, 1950 Kraainem (Belgique), né le 25 avril 1970, à Tours (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014167740/14.

(140191537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Espaces Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-4167 Esch-sur-Alzette, 4, Coin Sentier de Kayl et rue de Neiduerf.

R.C.S. Luxembourg B 44.407.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014167755/10.

(140191734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

FuLin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.416.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2014167768/10.

(140191960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

MB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.660.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014167950/10.

(140191637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

OCM Luxembourg Mezz II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167996/10.

(140191481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

VTB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 97.053.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014168172/10.

(140191638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Bureau Immobilier Goergen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 13, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 47.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168285/10.

(140192076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Casino Developpement Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 140.408.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168290/10.

(140192289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

CA CRÉE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4335 Esch-sur-Alzette, 14A, rue Henri Tudor.
R.C.S. Luxembourg B 80.061.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 Novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014168299/10.

(140192306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

CAI Investments (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 129.472,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 170.510.

Extrait des résolutions circulaires de l'associé unique du 27 octobre 2014

Est nommé gérant de catégorie B à partir du 27 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Julien Brenier né le 27 août 1983 à Le Creusot, France, demeurant professionnellement au 77 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168302/14.

(140192390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Celtos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 68.609.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014168293/10.

(140192111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

AZ PL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 135.865.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168259/10.

(140192666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

CLD H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 137.123.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014168318/10.

(140192179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

CLD Santé & Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 137.124.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014168319/10.

(140192251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Crescolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 123.082.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 21 octobre 2014 au siège social

Résolution

Les membres du Conseil d'Administration décident de transférer le siège social du 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014168331/14.

(140192117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

CPI I&G Alte Elbgastrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.341.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168330/10.

(140192353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Constructio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168325/10.

(140192698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Coiffure et Beauté Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168323/10.

(140192442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Dièdre, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 95.133.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168341/10.

(140192405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

EU Research Fund General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7531 Mersch, 16, rue Dr Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 161.673.

Monsieur Roland Haber, demeurant à L-7531 Mersch, 16, rue Dr. Ernest Feltgen (ci-avant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse) a démissionné avec effet au 28.10.2014 de sa fonction de gérant de la société EU Research Fund General Partner S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014168375/14.

(140192650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

DCC Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.512.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 166.087.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168348/10.

(140192528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

DCC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.957.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 121.910.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168349/10.

(140192517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Digital River International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.146.

Les comptes annuels de la société Digital River International S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168342/10.

(140192497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Farandale Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 70.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168389/10.

(140192809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Finanmag S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 47.951.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 octobre 2014

Première résolution

Afin de se conformer aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer HRT Fidalux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 41178 en qualité de dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168397/14.

(140192710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Gamma Luxembourg 2B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 191.389.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of October.

Before the undersigned, Maître Marc Loesch, a notary resident in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BlueGem II LP, a limited partnership established under the laws of England and Wales under the Limited Partnership Act 1907 with number LP15647 having its registered office at 16 Berkeley Street, W1J 8DZ London, United Kingdom, represented by its Manager, BlueGem Capital Partners LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 16 Berkeley Street, W1J 8DZ London, United Kingdom, registered with the Companies House under number 0C321570,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, whose professional address is at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains,

by virtue of a power of attorney under private seal with power of substitution given on October 7, 2014.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Gamma Luxembourg 2B S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg-Findel (municipality of Niederanven) Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500) represented by forty-five thousand (45,000) shares in registered form, having a nominal value of thirty euro cents (EUR 0.30) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting.

They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

BlueGem II LP, represented as stated above, subscribes for forty-five thousand (45,000) shares in registered form, having a nominal value of thirty euro cents (EUR 0.30) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500).

The amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Alexander James Bermingham, born on 19 December 1972 in Sheffield, United Kingdom, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mrs Anke Jager, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the proxyholder of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the representative of the appearing party signs it together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept jour du mois d'octobre,

Par devant le soussigné Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BlueGem II LP, a limited partnership constituée selon les lois de Grande-Bretagne, dont le siège social est établi au Berkeley Street, W1J 8DZ, Londres, Grande-Bretagne, immatriculée sous le numéro LP15647, représentée par son Manager BlueGem Capital Partners LLP, a limited liability partnership constituée selon les lois de Grande-Bretagne, dont le siège social est établi au 16 Berkeley Street, W1J 8DZ, Londres, Grande-Bretagne, immatriculée au Companies House sous le numéro 0C321570,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing seing ave pouvoirs de substitution donnée en date du 7 octobre 2014.

Après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Gamma Luxembourg 2B S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Findel (commune de Niederanven) Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500), représenté par quarante-cinq mille (45.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente cents d'euro (EUR 0.30) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil.

Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la rénomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

BlueGem II LP, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à quarante-cinq mille (45.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente cents d'euro (EUR 0.30) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500).

Le montant de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) est à la disposition de la Société et la preuve de ce montant a été fournie au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Grande-Bretagne, de résidence professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, de résidence professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. le siège social de la Société est situé au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête du mandataire de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le mandataire de la partie comparante le signe ensemble avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2014. REM/2014/2302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168412/509.

(140192425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Henderson Global Investors Geneva (Luxembourg) Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.485.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-ninth of September

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Henderson Global Investors Geneva (Luxembourg) Finance S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 22 September 2014, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 12.01 p.m. by Me Caroline Pimpaud,

with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Florence Forster, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Alexandre Koch, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of forty-three thousand five hundred United States Dollars (USD 43,500.-) so as to raise it from its present amount of forty-three thousand five hundred United States Dollars (USD 43,500.-) to eighty-seven thousand United States Dollars (USD 87,000.-).

2 To issue forty-three thousand five hundred (43,500) non-voting mandatorily redeemable preferred shares (the "MRPS"), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the rights and privileges ascribed to them in the articles of association.

3 To accept subscription for these new MRPS, with payment of a share premium to be allocated to the Company's share premium account attached to the MRPS, in a total amount of ninety-nine million nine hundred thirteen thousand United States Dollars (USD 99,913,000.-) by Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, a limited company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE, registered

under the company number 9162991, acting through its Luxembourg branch, Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, Luxembourg Branch Office, with registered address at 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, in the process of registration and to accept full payment in cash for these new MRPS.

4 To amend the first and second paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of forty-three thousand five hundred United States Dollars (USD 43,500.-) so as to raise it from its present amount of forty-three thousand five hundred United States Dollars (USD 43,500.-) to eighty-seven thousand United States Dollars (USD 87,000.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue forty-three thousand five hundred (43,500) MRPS with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the rights and privileges ascribed to them in the articles of association.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, a limited company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE, registered under the company number 9162991, acting through its Luxembourg branch, Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, Luxembourg Branch Office, with registered address at 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, in the process of registration (the "Subscriber"),

represented by Me Caroline Pimpaud, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 22 September 2014, in London which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for forty-three thousand five hundred (43,500) new MRPS with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, for an amount of forty-three thousand five hundred United States Dollars (USD 43,500.-) to be allocated to the Company's share capital account and with payment of share premium in a total amount of ninety-nine million nine hundred thirteen thousand United States Dollars (USD 99,913,000.-) to be allocated to the Company's share premium account attached to the MRPS and to fully pay in cash for these shares.

The aggregate amount of ninety-nine million nine hundred fifty-six thousand five hundred United States Dollars (USD 99,956,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the forty-three thousand five hundred (43,500) new MRPS to the Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1st and 2nd paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraphs will from now on read as follows:

Art. 5. Issued Capital. «The issued capital of the Company is set at eighty-seven thousand United States Dollars (USD 87,000.-) which is divided into:

- forty-three thousand five hundred (43,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up; and

- forty-three thousand five hundred (43,500) non-voting mandatorily redeemable preferred shares (the "MRPS") with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 12.20 p.m. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Henderson Global Investors Geneva (Luxembourg) Finance S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du 22 septembre 2014, et en phase d'être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.01 heures sous la présidence de Maître Caroline Pimpaud, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Florence Forster, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Alexandre Koch, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quarante-trois mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.500,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.500,-) à quatre-vingt-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 87.000,-).

2 Émission de quarante-trois mille cinq cents (43,500) actions de préférence obligatoirement rachetables et sans droit de vote (les «MRPS»), d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges qui leurs sont attribués en vertu des statuts.

3 Acceptation de la souscription à ces MRPS, avec paiement d'une prime d'émission à affecter au compte de primes d'émission de la Société lié aux MRPS, pour un montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent treize mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 99.913.000,-) par Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 201 Bishopsgate, Londres EC2M 3AE, immatriculée sous le numéro de société 9162991, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, Luxembourg Branch Office, ayant son siège social au 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en phase d'être immatriculée et acceptation de la libération intégrale en espèces de ces nouvelles MRPS.

4 Modification du premier et deuxième alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-trois mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.500,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois mille cinq cents euros (USD 43.500,-) à quatre-vingt-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 87.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre quarante-trois mille cinq cents (43.500) MRPS d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges qui leurs sont attribués en vertu des statuts.

Troisième résolution *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 201 Bishopsgate, Londres EC2M 3AE, immatriculée sous le numéro 9162991, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Henderson Global Investors Geneva Finance Limited, Luxembourg Branch Office, ayant son siège social au 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en phase d'être immatriculée (le «Souscripteur»),

représentée par Maître Caroline Pimpaud, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 septembre 2014, à Londres, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire quarante-trois mille cinq cents (43,500) nouvelles MRPS d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, pour un montant de quarante-trois mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.500,-) à affecter au capital social de la Société et avec paiement d'une prime d'émission pour un montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent treize mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 99.913.000,-) à affecter au compte de primes d'émission de la Société lié aux MRPS et payer intégralement ces actions en espèce.

Le montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent cinquante-six mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 99.956.500,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quarante-trois mille cinq cents (43,500) nouvelles MRPS au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier les 1^{er} et 2^e alinéas de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

Art. 5. Capital Émis. «Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 87.000,-) et divisé en:

- quarante-trois mille cinq cents (43,500) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- quarante-trois mille cinq cents (43,500) actions de préférence obligatoirement rachetables et sans droit de vote d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Pimpaud, F. Forster, A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1^{er} octobre 2014. REM/2014/2151. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168433/196.

(140192249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

**Maxion Wheels Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HLI European Holdings ETVE S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.524,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.809.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of October.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maxion Luxembourg Holdings, a company organized and existing under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, with a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number R.C.S. Luxembourg B 128846 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to record as follows

- that it is the Sole Shareholder of "HLI European Holdings ETVE S.à r.l.," (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154.809, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 28 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial") number 1997 of 24 September 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154809.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 11 June 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, number 2196 of 19 August 2014.

- that the Sole Shareholder holds all the four hundred and four (404) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented before the notary and decisions can validly be taken on all items of the agenda.

I. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

- (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Change of the name of the Company into "Maxion Wheels Europe S.à r.l.";
- (3) Subsequent amendment of the article 1 of the Articles in order to reflect the change of name specified under item (2) above;
- (4) Miscellaneous.

The Sole Shareholder having considered the agenda above, the following resolutions were adopted:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "Maxion Wheels Europe S.à r.l." as from the date of the present deed.

Third resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of name of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Maxion Wheels Europe S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

Estimate of costs

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same proxy holder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maxion Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, avec un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 128846, (l'Associé Unique),

représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'Associé Unique de «HLI European Holdings ETVE S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154809, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1997 du 24 septembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 juin 2014, publié au Mémorial numéro 2196 du 19 août 2014.

- que l'Associé Unique détient l'intégralité des quatre cent quatre (404) parts sociales émises dans la Société de sorte que l'intégralité du capital social est représentée par devant le notaire et que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

I. Les points sur lesquels des résolutions devront être prises sont les suivants:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Changement de la dénomination de la Société en "Maxion Wheels Europe S.à r.l.";
- (3) Modification consécutive de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin d'y refléter le changement de dénomination mentionné au point (2) ci-dessus;
- (4) Divers.

L'Associé Unique ayant considéré l'ordre du jour ci-dessus, a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "Maxion Wheels Europe S.à r.l." à partir de la date du présent acte.

Troisième résolution

En conséquence de la précédente résolution, L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin d'y refléter le changement de dénomination de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** La dénomination de la Société est "Maxion Wheels Europe S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)».

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société se rapportant au présent acte est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même mandataire, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49356. Reçu soixante-quinze euros. (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168440/119.

(140192183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

DayMen Acquisition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.381.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of October,
before me, Marc Loesch, notary with offices in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

STICHTING DAYMEN ACQUISITION, a Dutch Foundation incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office at 1097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200 and registered with the Dutch trade registry under number 61680680,

here represented by Ms Elisa Faraldo Talmon, lawyer, with professional address at 2, rue Jean Bertholet, L-1233, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a power of attorney under private seal given on October 16, 2014, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a public limited-liability company (société anonyme) which it establishes as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company taking the form of a public limited-liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "DayMen Acquisition S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Director or, as the case may be, the Board of Directors may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, and grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The Company's subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) registered shares with a par value of one eurocent (EUR 0,01.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be opened, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, or make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares will be and remain in registered form.

A shareholders' register will be kept at the Company's registered office and made available for inspection by any shareholder. This register shall contain the information required by Article 39 of the Act.

Each shareholder will notify the Company by registered letter of any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so notified.

Ownership of registered shares will be determined based on recordation in the shareholders' register.

Share transfers shall be effected by means of a recordation in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or the duly authorised representatives of these parties or of the Company.

Shareholders may ask the Company to issue a certificate attesting to their shareholdings, which shall be signed by the Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, any two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company can suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Payments towards Shares. Payments towards shares that are not fully paid-up upon subscription must be made at the time and at the conditions determined by the Director or, as the case may be, the Board of Directors from time to time in accordance with the Act. Any amount called up on shares will be allocated equally amongst all outstanding shares which are not fully paid-up.

Art. 8. Capital Increases and Reductions. The Company's subscribed share capital and authorised share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or, as the case may be, the Act are met.

Unless issued pursuant to a decision of the Director or, as the case may be, the Board of Directors further to the powers granted to the Director or, as the case may be the Board of Directors, under Article 5, new shares to be subscribed for in cash will be offered first to the existing shareholders, in proportion to their shareholdings. The Board

of Directors shall determine the period within which this pre-emptive right must be exercised, which may not be less than thirty days.

Notwithstanding the foregoing, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to limit or cancel the abovementioned pre-emptive subscription right or authorise the Director or the Board of Directors, as the case may be, to do so in accordance with the Act. In this case, the quorum and majority required to amend these Articles must be met.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of own shares must be in compliance with the Act.

Part III. Directors, Board of directors and auditors

Art. 10. Board of Directors. If the Company has only one shareholder, the latter may appoint a Director (the "Director") or a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least two members. If the Company has several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office, which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to categorise the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

If a legal entity is appointed Director, it must designate a natural person to exercise its functions and act in its name and on its behalf.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Director(s) may meet and appoint a director to temporarily fill the vacancy until the next general meeting of shareholders.

Even after the end of their term of office, the Director(s) shall not disclose information about the Company which could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law or the public interest

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. If the Company has only one Director, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director, to keep minutes of meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet further to a notice sent by the Chair. A meeting of the Board of Directors must be called if two Directors so request.

The Chair presides over all meetings of the Board of Directors. In the Chair's absence, the Board of Directors may appoint another Director as pro tempore chairperson by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at the time and place specified in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

Board meetings shall be held in Luxembourg or at another location indicated in the notice.

A Director may appoint in writing another Director to represent him or her at a meeting of the Board of Directors.

The quorum required for meetings of the Board of Directors shall be the presence or representation of a majority of the Directors in office.

Decisions shall be taken by a majority of votes cast by those the Directors present or represented at the meeting. Each Director can cast one vote. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical attendance of the meeting.

A written decision circulated and transmitted by cable, e-mail, fax or any other similar means of communication, signed by all Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a duly convened meeting of the Board of Directors. Such a decision can be enacted either in a single document or in several separate documents with the same content, each signed by one or more Directors.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of meetings of the Board of Directors or, as the case may be, written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, the sole Director. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Director or, as the case may be, the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

Art. 13. General Powers of the Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may confer its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and represent the Company in relation to such daily management and affairs on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or a shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails an obligation for the Board of Directors to report each year to the annual general meeting of shareholders on the salary, fees and other advantages granted to the managing director or the daily manager.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special duties on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 15. Representation of the Company. If the Company has only one Director, the Company will be bound to third parties by the signature of that Director as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Directors as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Directors and one or more Class B Directors, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director, and by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 16. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated solely due to fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of, that other company or firm. Except as provided otherwise herein, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, solely by reason of affiliation with that other company or firm, automatically be prevented from taking part in the deliberations and voting or acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, if a Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded in the ordinary course of business or that fall within the scope of the Company's day-to-day management, which conflicts with the Company's interest therein, the Director shall inform the Board of Directors (if any) of such personal interest and shall not take part in the deliberations or vote on the transaction. The transaction and the Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or the next general meeting of shareholders, as the case may be. When the Company has only one Director, any transaction to which the Company is a party, other than those concluded in the ordinary course of business, and in which the Director also has a personal interest that conflicts with the Company's interest, must be approved by the sole shareholder.

Art. 17. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and the latter's heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Director may be made a party by reason of being or having been a Director of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Director is not entitled to be indemnified, except for an actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Director is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided if the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of his or her duties. The foregoing right of indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 18. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, supervision of the Company's operations shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, their remuneration and the duration of their term of office, which may not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and can be removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice sent on last day of May each year, at 10.00 a.m CET.

If that date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 20. Other General Meetings of Shareholders. If the Company has only one shareholder, this shareholder shall exercise the powers granted by law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may call other general meetings. Such a meeting must be called if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so request in writing, with an indication of the proposed agenda for the meeting. If a general meeting is not held within one month from the scheduled date, it may be convened by a person appointed by the judge of the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) entrusted with commercial matters and interim relief, at the request of one or more shareholders who meet the abovementioned ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if circumstances of force majeure so require, in the opinion of the Director, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 21. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 22. Procedure, Voting and Minutes. The general meeting of shareholders will meet further to a notice given by the Director or, as the case may be, the Board of Directors or the auditor(s), which meets the requirements of the Act and these Articles. A general meeting must be held within one month's time, if shareholders representing one tenth of the capital so request in writing, with an indication of the agenda.

The notice shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be added to the agenda of any general meeting. Such a request shall be sent to the Company's registered office by registered mail at least five days before the scheduled date of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing (including by fax or e-mail) a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share carries one vote, except as otherwise provided by the Act.

Any shareholder may vote by correspondence. For this purpose, the shareholder must use the forms provided by the Company.

Completed voting forms must be submitted to the Company's registered office either in person, with an acknowledgment of receipt, or by registered mail or courier service.

Any voting form which is not signed by the relevant shareholder or the latter's authorised representative(s), as applicable, and does not contain at least the following information will be deemed null and void:

- the relevant shareholder's name and registered office address and/or place of residence;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the Company and, if applicable, the number of shares held in each class;
- place, date and time of the meeting;
- agenda of the meeting;
- voting instructions for each proposed resolution, i.e. abstention, for or against; and

- name and title of the shareholder's authorised representative, if applicable.

All voting forms must be received by the Company no later than 6:00 p.m. CET on the day immediately preceding the day of the general meeting, provided this is a day on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form received by the Company after this deadline shall not be counted.

The Chair of the Board of Directors, or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the general meeting of shareholders.

The chair of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chair of the general meeting of shareholders together with the secretary and the returning officer(s) shall form the bureau.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, resolutions are approved by the general meeting of shareholders by a simple majority of votes cast, regardless of the number of shares present or represented at the meeting.

Resolutions to amend these Articles and resolutions the adoption of which is subject, pursuant to these Articles or, as the case may be, the Act, to the quorum and majority required to amend these Articles, must be approved by at least two thirds of the votes cast at a meeting at which at least half of all issued and outstanding share are present or represented. If this quorum is not met at the first meeting, a second meeting, with the same agenda, may be called at which there shall be no quorum requirement..

Art. 23. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the presiding committee.

Copies of or extracts from either decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 25. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her/its representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office as provided by the Act.

Art. 26. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten per cent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remaining profits will be allocated. These profits may, in whole or in part, be used to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next financial year or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 27. Interim Dividends. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the Act.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 28. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company will be realised and the proceeds distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the abovementioned party/parties in appearance, which has/have subscribed to the following number of shares and paid in cash the amounts mentioned below:

Name of Shareholder	Number of shares	Subscribed Capital	Paid-in (EUR)
Stichting DayMen Acquisition, the aforementioned	3,100,000	31,000.-	31,000.-
Total:	3,100,000	31,000.-	31,000.-

Proof of payment has been provided to the undersigned notary, who states that the conditions set forth in Article 26 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and will end on 31 December 2014.

The first annual general meeting will thus be held in 2015.

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholder, representing the Company's entire subscribed capital, immediately hold an extraordinary general meeting of shareholders and pass the following resolutions:

1. The number of Directors is set at two (2) and the following persons are appointed as Directors for a term ending at the 2019 annual general meeting:

- Mr Hille-Paul Schut, born in 's-Gravenhage, the Netherlands, on 29 September 1977, with his professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr Hugo Froment, born in Laxou, France, on 22 February 1974, with his professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2. The following is appointed as the sole statutory auditor of the Company for a term ending at the 2019 annual general meeting of shareholders:

- DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A., a public limited company with its registered office at 21, rue Glesener, L-1631, Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register under number B 35085.

3. The registered office will be located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

This deed is drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the proxyholder of the abovementioned party, this instrument has been drawn up in both English and French. At the request of the same proxyholder, in the event of a discrepancy between the English and French texts, the English version will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original instrument.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d'octobre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

STICHTING DAYMEN ACQUISITION, une fondation néerlandaise constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 1097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 61680680,

ici représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, avocat, ayant son adresse professionnelle à 2, rue Jean Bertholet, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 16 octobre 2014, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par

les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "DayMen Acquisition S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, convertibles ou non en actions, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, actions, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées périodiquement par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social souscrit ainsi que le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Sauf si émises par une résolution de l'Administrateur, ou le cas échéant par le Conseil d'Administration conformément aux pouvoirs accordés à l'Administrateur ou le cas échéant le Conseil d'Administration selon l'article 5. Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Un actionnaire unique pourra toutefois choisir de désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins deux membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excèdera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexés.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 15. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou individuel de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou

employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

Art. 17. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 18. Audit. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier jour de mai de chaque année, à 10 heures CET.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 22. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de

façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 26. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

Art. 27. Dividendes Intérimaires. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre d'actions ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre d'actions	Capital souscrit	Montant libéré (EUR)
Stichting DayMen Acquisition, mentionnée ci-dessus	3.100.000	31.000.-	31.000.-
Total:	3.100.000	31.000.-	31.000.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale aura ainsi lieu en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite tenue une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et a adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre d'Administrateurs à deux (2) et nomination des Administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale devant être tenue en 2019:

- Monsieur Hille-Paul Schut, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 29 septembre 1977, ayant comme adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Hugo Froment, né à Laxou, France, le 22 février 1974, ayant comme adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2) Nomination du commissaire aux comptes suivant comme seul commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenue en 2019:

- DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 21, rue Glesener, L-1631, Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 35085

3) Fixation du siège social de la Société à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. Faraldo Talmon, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2014. REM/2014/2293. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168332/725.

(140192312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Casino Developpement Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.198.491,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.408.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l' "Assemblée") des associés de Casino Developpement Europe Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.408 (la "Société").

La Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2060 du 26 août 2008. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 26 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2994 du 11 décembre 2012

Ont comparu:

(1) BSEPEF1B FCPR, fonds commun de placement à risques, représenté par la société de gestion Bridgepoint Capital, société par actions simplifiée de droit français au capital de 480.000 euros, dont le siège social est sis 82 rue de Courcelles, F-75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 380 223 313 (R.C.S. Paris), ici représentée par Yeliz Bozkir, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(2) BSEPEF 2 FCPR, fonds commun de placement à risques, représenté par la société de gestion Bridgepoint Capital, société par actions simplifiée de droit français au capital de 480.000 euros, dont le siège social est sis 82 rue de Courcelles, F-75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 380 223 313 (R.C.S. Paris), ici représentée par Yeliz Bozkir, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(3) Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, une société de droit anglais ayant son siège social au 95 Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 3139614,

ici représentée par Yeliz Bozkir, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(4) BSEPEF 3 FCPR, fonds commun de placement à risques, représenté par la société de gestion Bridgepoint Capital, société par actions simplifiée de droit français au capital de 480.000 euros, dont le siège social est sis 82 rue de Courcelles, F-75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 380 223 313 (R.C.S. Paris),

ici représentée par Yeliz Bozkir, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(5) Casino Mundial Inc., une société de droit québécois constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les Compagnies (Québec), dont le siège social est sis 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada H3A 3G6,

ici représentée par Yeliz Bozkir, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(6) M. Hervé Cacheur, résidant au 64, avenue Jean Jaurès, 69370 Saint Didier au Mont d'Or (France);

ici représenté par Yeliz Bozkir, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(7) M. Laurent Lassiâz, demeurant au 5ter, Chemin des Charbonnières, 69130 Ecully (France);

ici représenté par Yeliz Bozkir, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes mentionnées aux points (1) à (7) ci-dessus sont désignées comme étant les Associés.

Les Associés, tel que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'ensemble des parts sociales de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 388.578) afin de porter son montant actuel de onze millions cinq cent quatre-vingt-sept mille soixante-neuf euros (EUR 11.587.069), représenté par onze millions cinq cent quatre-vingt-sept mille et soixante-neuf (11.587.069) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de onze millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze euros (EUR 11.198.491) par le rachat et l'annulation subséquente de (i) deux cent quarante-deux mille huit cent soixante-et-une (242.861) parts sociales détenues par M. Laurent Lassiâz et (ii) cent quarante-cinq mille sept cent dix-sept (145.717) parts sociales détenues par M. Hervé Cacheur, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Rachat et annulation par la Société de (i) deux cent quarante-deux mille huit cent soixante-et-une (242.861) warrants de catégorie 2 détenus par M. Laurent Lassiâz, liés aux parts sociales annulées au point 1. ci-dessus, et (ii) cent quarante-cinq mille sept cent dix-sept (145.717) warrants de catégorie 2 détenus par M. Hervé Cacheur, liés aux parts sociales annulées au point 1. ci-dessus.

3. Modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société et modification du registre des warrants de catégorie 2 liés aux parts sociales afin de refléter les modifications apportées ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction du capital social dans le registre des associés de la Société et à la modification du registre des warrants de catégorie 2 liés aux parts sociales.

5. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société de trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 388.578)

afin de porter son montant actuel de onze millions cinq cent quatre-vingt-sept mille soixante-neuf euros (EUR 11.587.069), représenté par onze millions cinq cent quatre-vingt-sept mille et soixante-neuf (11.587.069) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

au montant de onze millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze euros (EUR 11.198.491)

par le rachat et l'annulation subséquente de (i) deux cent quarante-deux mille huit cent soixante et une (242.861) parts sociales détenues par M. Laurent Lassiâz et (ii) cent quarante-cinq mille sept cent dix-sept (145.717) parts sociales détenues par M. Hervé Cacheur, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

A la suite de cette réduction de capital, le montant de (i) deux cent quarante-deux mille huit cent soixante et un euros (EUR 242.861) correspondant à la valeur nominale des parts sociales annulées de M. Laurent Lassiâz sera remboursé à M. Laurent Lassiâz, et (ii) cent quarante-cinq mille sept cent dix-sept euros (EUR 145.717) correspondant à la valeur nominale des parts sociales annulées de M. Hervé Cacheur sera remboursé à M. Hervé Cacheur.

L'Assemblée confirme que toutes les dettes échues de la Société vis-à-vis de ses créanciers ont été payées et, par conséquent, donne instruction aux gérants de la Société de procéder immédiatement au remboursement de M. Laurent Lassiaz et M. Hervé Cacheur.

L'Assemblée s'engage également à (i) garantir les gérants de la Société contre toute action qui serait intentée par les créanciers de la Société suite au remboursement ci-dessus et à (ii) constituer, le cas échéant, de nouvelles garanties au profit de ces créanciers.

Deuxième résolution

Les Associés décident le rachat et l'annulation par la Société de (i) deux cent quarante-deux mille huit cent soixante et un (242.861) warrants de catégorie 2 détenus par M. Laurent Lassiaz, liés aux parts sociales annulées au point 1. ci-dessus, pour un montant de sept mille deux cent quatre-vingt-cinq euros quatre-vingt-trois cents (EUR 7.285,83) correspondant à la valeur d'achat des warrants annulés, et (ii) cent quarante-cinq mille sept cent dix-sept (145.717) warrants de catégorie 2 détenus par M. Laurent Lassiaz, liés aux parts sociales annulées au point 1. ci-dessus, pour un montant de quatre mille trois cent soixante et onze euros cinquante et un cents (EUR 4.371,51) correspondant à la valeur d'achat des warrants annulés.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à onze millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze euros (EUR 11.198.491) représenté par onze millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (11.198.491) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société et le registre des warrants de catégorie 2 liés aux parts sociales afin de refléter les modifications apportées ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction du capital social dans le registre des associés de la Société et à la modification du registre des warrants de catégorie 2 liés aux parts sociales.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fait foi.

DON ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of October.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Casino Développement Europe Sàrl., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 140.408 (the "Company").

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2060 of 26 August 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2994 of 11 December 2012.

There appeared:

(1) BSEPEF1B FCPR, fonds commun de placement à risques represented by the management company Bridgepoint Capital, a société par actions simplifiée governed by French laws with a share capital of 480,000 euro, having its registered office at 82 rue de Courcelles, F-75008 Paris, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number 380 223 313 (R.C.S. Paris),

hereby represented by Yeliz Bozkir, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power executed under private seal.

(2) BSEPEF 2 FCPR, fonds commun de placement à risques represented by the management company Bridgepoint Capital, a société par actions simplifiée governed by French law with a share capital of 480,000 euro, having its registered office at 82 rue de Courcelles, F-75008 Paris, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number 380 223 313 (R.C.S. Paris),

hereby represented by Yeliz Bozkir, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power executed under private seal.

(3) Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 95 Wigmore Street, London W1U 1FB, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 3139614,

hereby represented by Yeliz Bozkir, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power executed under private seal.

(4) BSEPEF 3 FCPR, fonds commun de placement à risques represented by the management company Bridgepoint Capital, a société par actions simplifiée governed by French law with a share capital of 480,000 euro, having its registered office at 82 rue de Courcelles, F-75008 Paris, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number 380 223 313 (R.C.S. Paris),

hereby represented by Yeliz Bozkir, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power executed under private seal.

(5) Casino Mundial Inc., a company governed by the laws of Québec in accordance with the laws of Part 1A of the Law on Companies (Québec), having its registered office at 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada H3A 3G6,

hereby represented by Yeliz Bozkir, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power executed under private seal.

(6) M. Hervé Cacheur, residing at 64, avenue Jean Jaurès, 69370 Saint Didier au Mont d'Or (France),

hereby represented by Yeliz Bozkir, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power executed under private seal.

(7) M. Laurent Lassiaz, residing at 5ter, Chemin des Charbonnières, 69130 Ecully (France),

hereby represented by Yeliz Bozkir, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power executed under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties mentioned under item (1) to (7) will be hereafter referred to as the Shareholders.

The Shareholders, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record that:

I. all the shares of the Company are duly represented at the present meeting, which is consequently duly constituted and can deliberate upon all the items of the agenda hereinafter mentioned;

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred eighty-eight thousand five hundred seventy-eight euro (EUR 388,578) in order to bring it from its current amount of eleven million five hundred eighty-seven thousand sixty-nine euro (EUR 11,587,069), represented by eleven million five hundred eighty-seven thousand sixty-nine (11,587,069) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to an amount of eleven million one hundred ninety-eight thousand four hundred ninety-one euro (EUR 11,198,491), by the redemption and subsequent cancellation by the Company of (i) two hundred forty-two thousand eight hundred sixty-one (242,861) shares held by Mr. Laurent Lassiaz and (ii) one hundred forty-five thousand seven hundred seventeen (145,717) shares held by Mr. Hervé Cacheur, having a par value of one euro (EUR 1) each;

2. Redemption and cancellation by the Company of (i) two hundred forty-two thousand eight hundred sixty-one (242,861) warrants of the category 2 held by Mr. Laurent Lassiaz, related to the shares cancelled under item 1. above, and (ii) one hundred forty-five thousand seven hundred seventeen (145,717) warrants of the category 2 held by Mr. Hervé Cacheur, related to the shares cancelled under item 1. above;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the decrease of the share capital resolved under item 1. above;

4. Amendment to the share register of the Company and amendment of the register of the warrants of category 2 related to the shares in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the capital decrease in the share register of the Company and the amendment of the register of the warrants of the category 2 related to the shares; and

5. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred eighty-eight thousand five hundred seventy-eight euro (EUR 388,578)

in order to bring it from its current amount of eleven million five hundred eighty-seven thousand sixty-nine euro (EUR 11,587,069), represented by eleven million five hundred eighty-seven thousand sixty-nine (11,587,069) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each,

to an amount of eleven million one hundred ninety-eight thousand four hundred ninety-one euro (EUR 11,198,491),

by the redemption and subsequent cancellation by the Company of (i) two hundred forty-two thousand eight hundred sixty-one (242,861) shares held by Mr. Laurent Lassiaz and (ii) one hundred forty-five thousand seven hundred seventeen (145,717) shares held by Mr. Hervé Cacheur, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Further to such capital reduction, the amount of (i) two hundred forty-two thousand eight hundred sixty-one euro (EUR 242,861) corresponding to the nominal value of the cancelled shares held by Mr. Laurent Lassiaz will be reimbursed to Mr. Laurent Lassiaz, and (ii) one hundred forty-five thousand seven hundred seventeen euro (EUR 145,717) corresponding to the nominal value of the cancelled shares held by Mr. Hervé Cacheur will be reimbursed to Mr. Hervé Cacheur.

The Shareholders confirm that all the liabilities of the Company which have matured towards its creditors have been paid and therefore instructs the managers of the Company to reimburse Mr. Laurent Lassiaz and Mr. Hervé Cacheur immediately.

The Shareholders further undertake to (i) indemnify the managers of the Company against any action which could be undertaken by the creditors of the Company in connection with the above reimbursement and (ii) provide such creditors with additional securities to the extent applicable.

Second resolution

The Shareholders resolve the redemption and cancellation by the Company of (i) two hundred forty-two thousand eight hundred sixty-one (242,861) warrants of category 2 held by Mr. Laurent Lassiaz, related to the shares cancelled under item 1. above, for an amount of seven thousand two hundred eighty-five euro eighty-three cents (EUR 7,285.83) corresponding to the purchased value of the cancelled warrants, and (ii) one hundred forty-five thousand seven hundred seventeen (145,717) warrants of category 2 held by Mr. Hervé Cacheur, related to the shares cancelled under item 1. above, for an amount of four thousand three hundred seventy-one euro fifty-one cents (EUR 4,371.51) corresponding to the purchased value of the cancelled warrants.

Third resolution

As a result of the previous resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles which will have henceforth the following wording:

" 5.1. The share capital is set at eleven million one hundred ninety-eight thousand four hundred ninety-one euro (EUR 11,198,491), represented by eleven million one hundred ninety-eight thousand four hundred ninety-one (11,198,491) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company and to amend the register of the warrants of the category 2 related to the shares in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the capital decrease in the share register of the Company and the amendment of the register of the warrants of the category 2 related to the shares.

Estimation of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Signé: Y. Bozkir et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49239. Reçu soixante-quinze euros. Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168291/250.

(140192290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

A96 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3938 Mondercange, 44, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 191.312.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Louis CHIUMINATTO, retraité, né à Loudun (France) le 4 octobre 1942, demeurant à L-4669 Differdange, 7, rue C.M. Spoo.

2.- Monsieur Alessio MULLER, étudiant, né à Esch-sur-Alzette le 15 mai 1996, demeurant à L-3938 Mondercange, 44, rue Neuve.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "A96 s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mondercange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et la commercialisation de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de produits alimentaires et de toutes marchandises en général.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et de nature à en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Louis CHIUMINATTO, préqualifié, dix parts sociales	10
2) Monsieur Alessio MULLER, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Louis CHIUMINATTO, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Alessio MULLER, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-3938 Mondercange, 44, rue Neuve.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CHIUMINATTO, MULLER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 octobre 2014. Relation: CAP/2014/4000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166878/129.

(140190909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Comptoir Foncier de Gravenmacher S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.172.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 2014

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue au siège de la société en date du 10 juin 2014, que:

1. Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Mignani Christophe, né le 25/02/1966 à Woippy et demeurant professionnellement au 47 Grand Rue L-1661 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, est voté.
2. Le renouvellement du mandat d'administrateur de la société MAPLEVALE INTERNATIONAL Limited, société de Droit Anglais, ayant son siège social à Birchyn Court, 20 Birchyn Lane EC3 V 9DJ London, enregistrée à la companies House sous le numéro 04755257 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, est voté.
3. Le renouvellement du mandat d'administrateur de la société MARCAMI S.A, société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 47 Grand Rue L-1661 Luxembourg et immatriculée au RCSL sous le numéro B 143 377, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, est voté.
4. Le renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes de la société ABROAD CONSULTING S.A, société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 47 Grand Rue L-1661 Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B 92 617, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020 est voté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014166956/25.

(140190671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Three Hills I s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.943,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 188.993.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of October,
Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

I. Three Hills, an investment company with variable capital - specialized investment fund (société en commandite par actions) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg R.C.S. Luxembourg B.182214 (the "Sole Shareholder"), represented by Three Hills Partners S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179984, acting as general partner of the Sole Shareholder,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 October 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the Sole Shareholder of Three Hills I S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.188993, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 23 July 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have not been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* yet.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-six thousand four hundred forty-three Euro (EUR 46,443.-) in order to raise it from its current amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) to eighty-three thousand nine hundred forty-three Euro (EUR 83,943.-) by creating and issuing forty-six thousand four hundred forty-three (46,443) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of four hundred seventeen thousand nine hundred eighty-five Euro and sixty cents (EUR 417,985.60.-) (the "Share Premium").

Subscriptions and payments

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of four hundred sixty-four thousand four hundred and twenty-eight Euro and sixty cents (EUR 464,428.60) through a contribution in kind consisting of sixty-nine thousand three hundred seventy-five (69,375) shares in TH Leo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.182313, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) for an aggregate amount of four hundred sixty-four thousand four hundred and twenty-eight Euro and sixty cents (EUR 464,428.60-) (the "Contribution"):

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution at four hundred sixty-four thousand four hundred and twenty-eight Euro and sixty cents (EUR 464,428.60-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount forty-six thousand four hundred forty-three Euro (EUR 46,443.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of four hundred seventeen thousand nine hundred eighty-five Euro and sixty cents (EUR 417,985.60.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" 5.1. The share capital of the Company is eighty-three thousand nine hundred forty-three Euro (EUR 83,943.-) divided into eighty-three thousand nine hundred forty-three (83,943) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

V. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand nine hundred Euro (EUR 1.900,-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour d'octobre;

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

I. Three Hills, une société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisé constituée sous la forme d'une société en commandite par actions selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182214 (l'"Associé Unique"), représenté par Three Hills Partners S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.179984 et ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, agissant en tant que commandité de l'Associé Unique,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 octobre 2014.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique de Three Hills I S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.188993, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2014, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-six mille quatre cent quarante-trois euros (46.443,-EUR) afin de porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,-EUR) à quatre-vingt-trois mille neuf cent quarante-trois euros (83.943,- EUR) par la création et l'émission de quarante-six mille quatre cent quarante-trois (46.443) nouvelles parts sociales d'un euro (1,-EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de quatre cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros soixante centimes (417.985,60 EUR) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total d'émission de quatre cent soixante-quatre mille quatre cent vingt-huit euros et soixante centimes (464.428,60 EUR) par un apport en nature consistant en (l'"Apport") soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze (69.375) parts sociales détenues dans TH Leo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous

le numéro B.182313, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) pour un montant total de quatre cent soixante-quatre mille quatre cent vingt-huit euros et soixante centimes (464.428,60 EUR).

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à quatre cent soixante-quatre mille quatre cent vingt-huit euros et soixante centimes (464.428,60 EUR), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de quarante-six mille quatre cent quarante-trois euros (46.443,-EUR) est alloué au capital social de la Société et le montant de quatre cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros soixante centimes (417.985,60 EUR) est alloué au compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-trois mille neuf cent quarante-trois euros (83.943,- EUR) représenté quatre-vingt-trois mille neuf cent quarante-trois (83.943) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

V. Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils le 17 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48503. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014165933/143.

(140188600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

A2B Création S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 180.086.

Il a été pris bonne note que Monsieur Alexis de Brosses, associé unique et gérant unique de la société, réside, depuis le 15 octobre 2014, à l'adresse suivante: 2 boulevard Dr Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg.

Le 24 octobre 2014.

Pour A2B CREATION S.à.r.l.

Référence de publication: 2014166877/11.

(140190992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.
